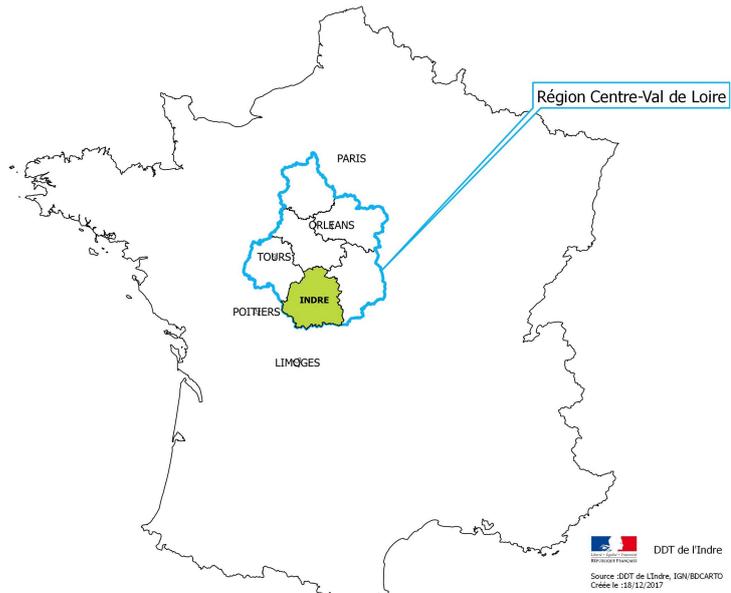


# Gouvernance et organisation de l'Indre

**Le département de l'Indre bénéficie d'une position centrale, en frange sud de l'Île-de-France et de la Région Centre-Val de Loire. Il se situe dans un espace géographique intermédiaire, aux marges du Bassin Parisien et du Massif Central. Il constitue avec le département du Cher, la province historique du Berry.**

**Le département, d'une superficie de 6 791 km<sup>2</sup>, se trouve à 250 km de Paris, 110 km de Tours, 120 km de Poitiers, 130 km d'Orléans et 115 km de Limoges.**



DDT de l'Indre  
Source : DDT de l'Indre, IGN/BDCARTO  
Créée le : 15/12/2017

## Un territoire couvert intégralement par des structures de gouvernance

### Collectivités territoriales

Le territoire départemental est structuré selon l'architecture des collectivités territoriales françaises :

- il est l'un des 6 départements composant la Région Centre-Val de Loire. Il est également limitrophe de la Région Nouvelle Aquitaine.
- le territoire départemental est gouverné par le Conseil départemental de l'Indre.
- il comprend 241 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 3 communes nouvelles ont été créées:

- création de la commune nouvelle de Levroux en lieu et place des communes de Levroux et de Saint-Martin-de-Lamps devenues déléguées ;
- création de la commune nouvelle de Saint-Maur en lieu et place des communes de Saint-Maur et de Villers-les-Ormes ;
- création de la commune nouvelle de Val-Fouzon en lieu et place des communes de Parpeçay, de Sainte-Cécile et de Varennes-sur-Fouzon devenues déléguées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 2 communes nouvelles ont fait l'objet de création ou de modification de périmètre :

- la commune de Saint-Pierre de Lamps a intégré la commune nouvelle de Levroux.
- création de la commune nouvelle de Villentrois-Faverolles en Berry en lieu et place des communes de Villentrois et de Faverolles en Berry.

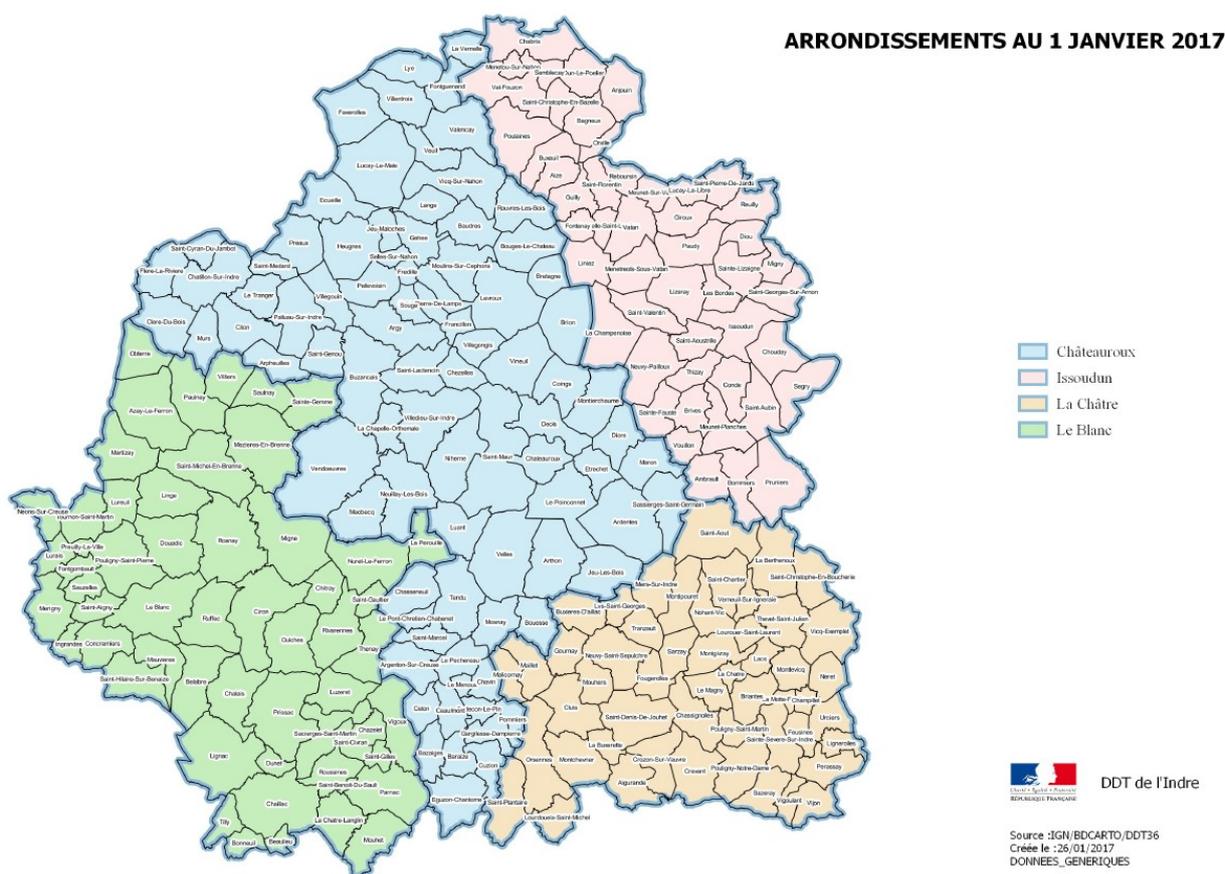
## Circonscriptions infra-départementales

Le territoire est également découpé :

-en 4 arrondissements (circonscriptions administratives déconcentrées de l'État) :

- 1 Préfecture : Châteauroux (86 communes) et,
- 3 sous-préfectures : Le Blanc (57 communes), La Châtre (51 communes), Issoudun (49 communes).

Les périmètres des arrondissements ont été modifiés dans l'Indre par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 signé par le Préfet de la Région-Val de Loire.

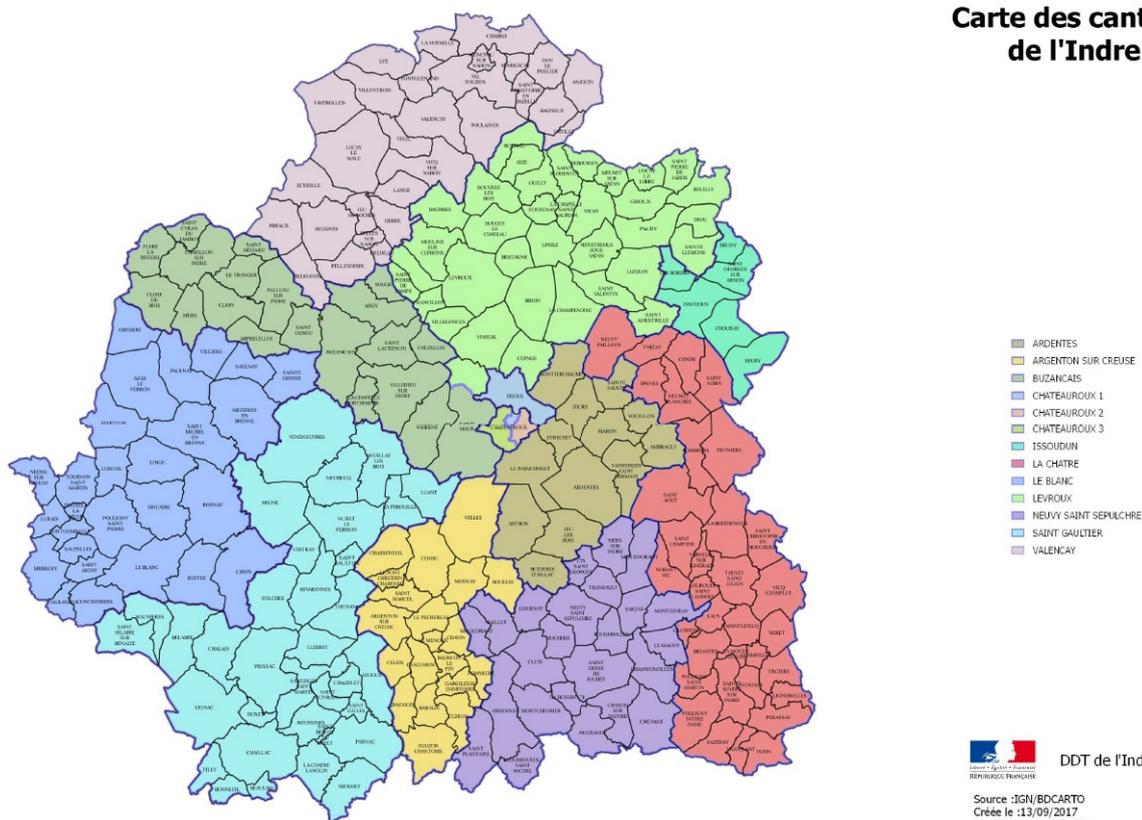


-en 13 cantons

La loi du 17 mai 2013 a réformé le découpage cantonal et en a réduit le nombre. Actuellement, le département de l'Indre est composé des cantons ci-dessous :

Ardentes, Argenton-sur-Creuse, Le Blanc, Buzançais, Châteauroux-1, Châteauroux-2, Châteauroux-3, La Châtre, Issoudun, Levroux, Neuvy-Saint-Sépulchre, Saint-Gaultier, Valençay. Ce sont les circonscriptions d'élection des conseillers départementaux.

**Carte des cantons de l'Indre**



 DDT de l'Indre

Source : IGN/BDCARTO  
Créée le 13/09/2017  
DONNEES\_GENERIQUES

# Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

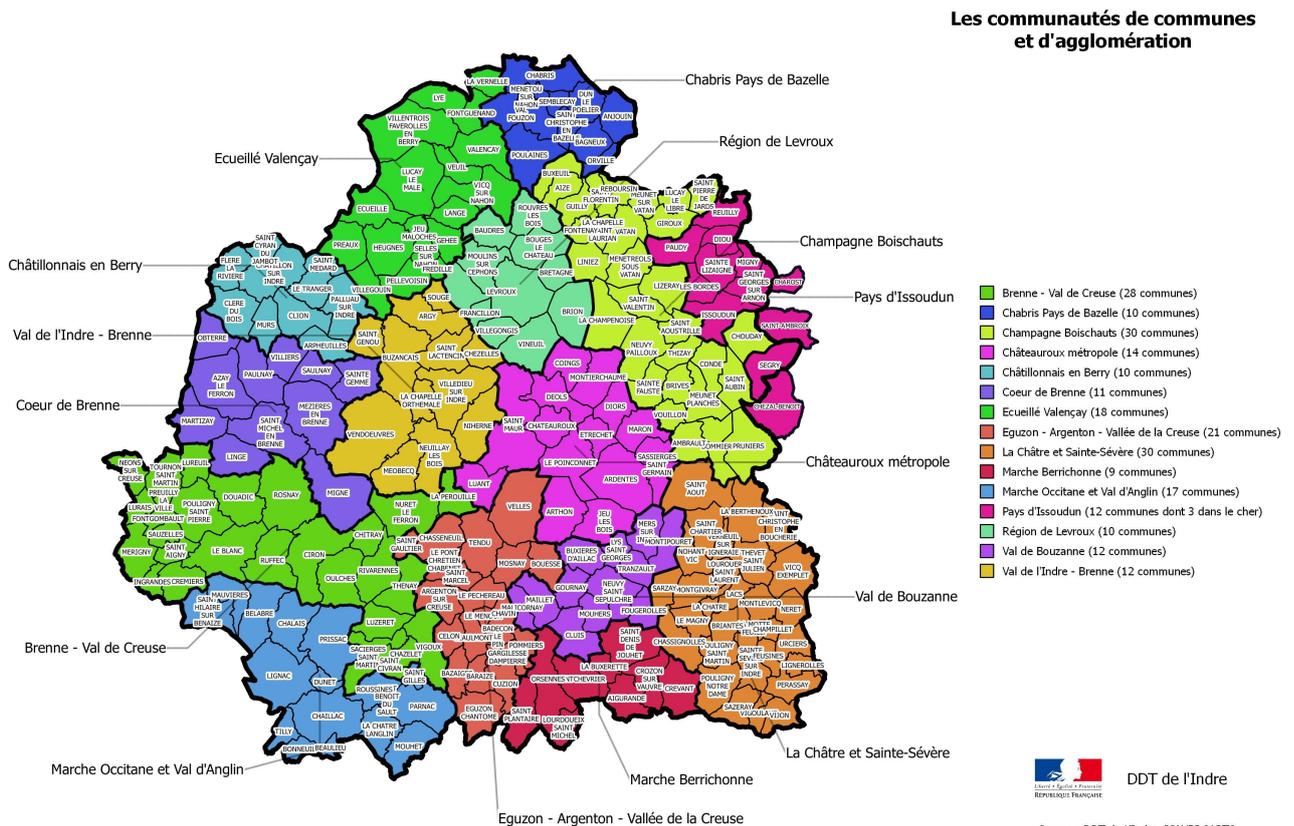
Le territoire est couvert intégralement par des EPCI à fiscalité propre, il s'agit de :

- 1 communauté d'agglomération ;
- 14 communautés de communes (dont 1 communauté de communes interdépartementale incluant 3 communes du Cher).

Deux fusions de communautés de communes ont été imposées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 et par le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre du 4 mars 2016.

Les arrêtés préfectoraux respectifs ont été pris le 25 novembre 2016 (avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017) portant fusion :

- de la communauté de communes du Canton de Vatan avec celle de la Champagne berrichonne. La nouvelle communauté de communes a pris le 10 juillet 2017 la dénomination « Communauté de Communes Champagne Boischaux ».
- de la communauté de communes du Pays d'Eguzon-Val de Creuse avec celle de la communauté de communes du Pays d'Argenton. La nouvelle communauté est dénommée Communauté de communes « Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse ».



## Syndicats sans fiscalité propre

La coopération intercommunale du département est riche. La base nationale sur l'intercommunalité (BANATIC) du Ministère de l'Intérieur (mise à jour des données le 01/01/2020) recense 104 structures intercommunales (groupements), qui se répartissent ainsi :

- 62 S.I.V.U (syndicat intercommunal à vocation unique)

Domaines	
Eau	22
Assainissement	3
Voirie	3
Transport scolaire	9
Regroupement pédagogique	18
Collège	2
Secrétariat de mairie	3
Tourisme/Sport	2

- 8 S.I.V.O.M (syndicat intercommunal à vocation multiple)

- 34 syndicats mixtes

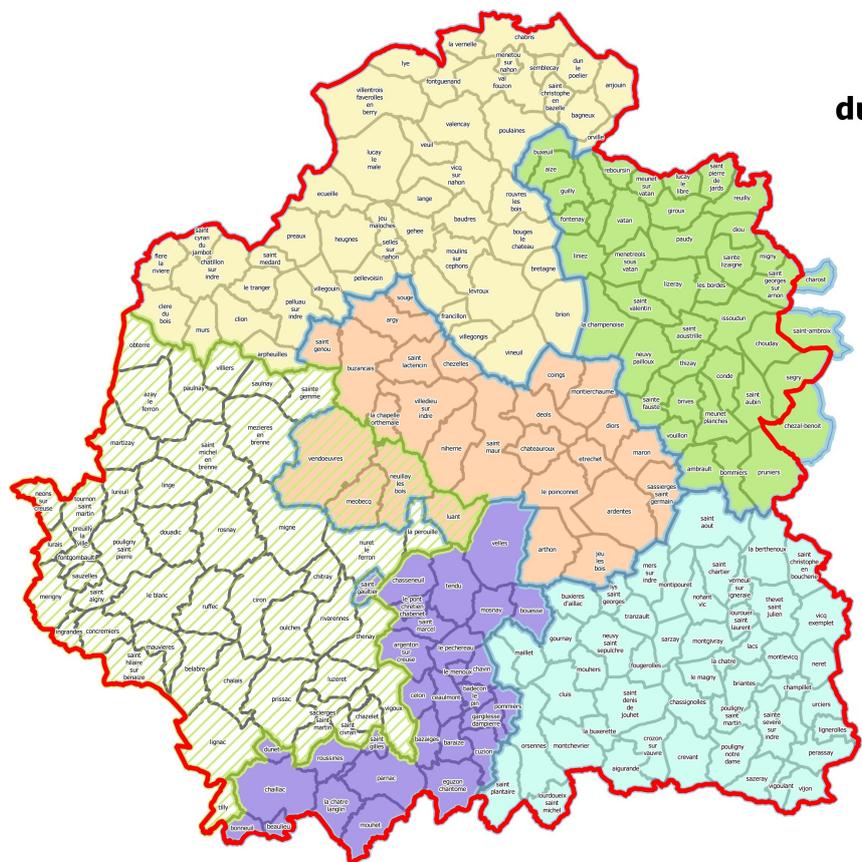
Domaines	
Aménagement de rivière	8
Eau	3
Assainissement	2
Aménagement numérique	1
Transport scolaire	4
Regroupement pédagogique	1
Zone artisanale	1
SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)	1
Ordures ménagères	3
Tourisme/Sport	4
Pays /PNR	6

Avec la loi NOTRe, la carte des syndicats va évoluer dans ces prochaines années puisque certaines compétences (eau potable, assainissement notamment) deviennent obligatoires pour les communautés de communes en 2020 (possibilité de report jusqu'en 2026).

De par la loi précitée, et le transfert obligatoire de compétences au bloc intercommunal, certains syndicats à vocation unique sont devenus syndicats mixtes à compter du 1er janvier 2018. C'est le cas en particulier des syndicats de rivière.

Parmi, les syndicats mixtes, il faut noter dans le département l'existence de 5 syndicats mixtes de Pays et 1 Parc naturel régional créé en 1989.

## Pays et parc naturel régional du département de l'Indre



- Issoudun et Champagne berrichonne
- La Châtre en Berry
- Val de Creuse Val d'Anglin
- Castelroussin Val de l'Indre
- Valencay en Berry
- Parc Naturel Régional de la Brenne

 DDT de l'Indre  
 République Française

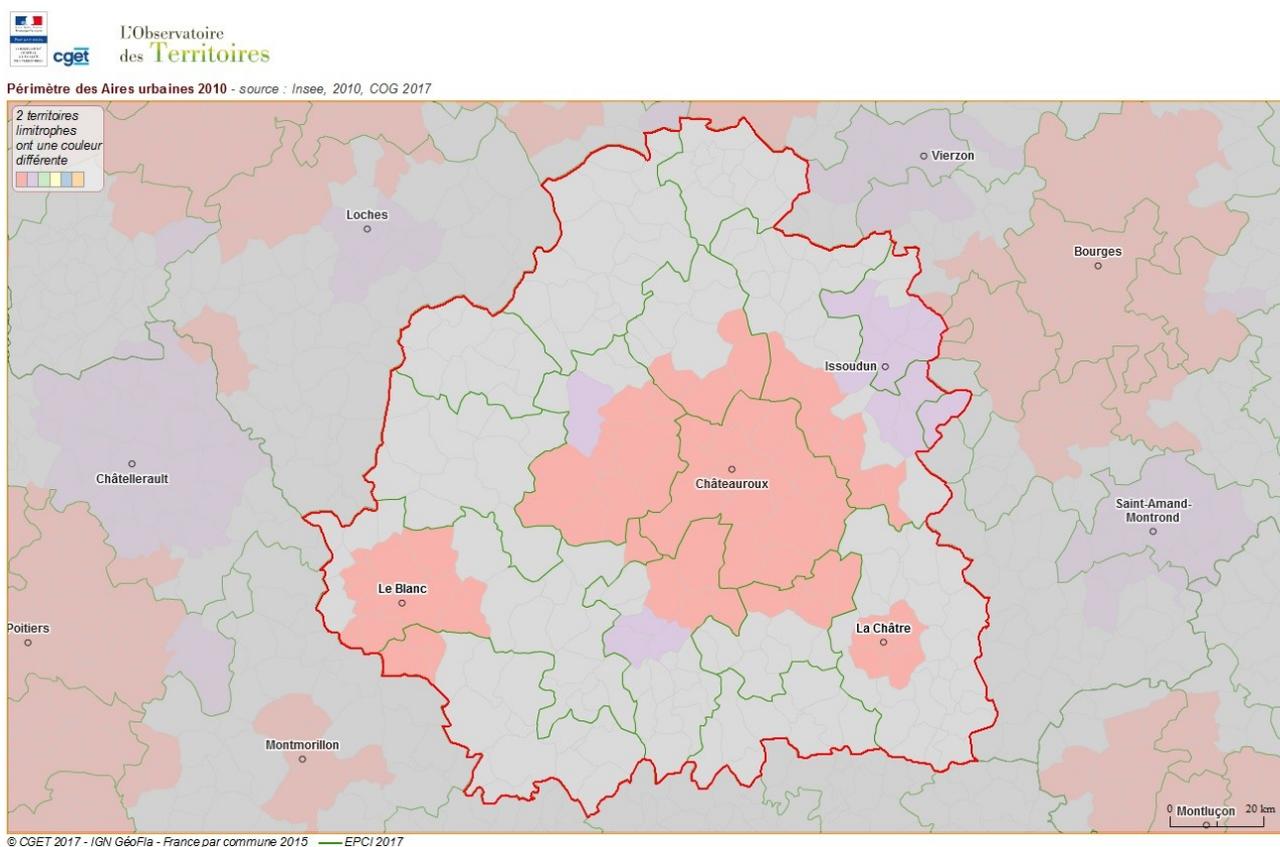
Source : DDT de l'Indre, IGM/BDCARTO  
 Créé le : 01/01/2019  
 INTERCOMMUNALITE

## Un territoire essentiellement rural

L'Insee a déterminé différents zonages afin de définir les territoires et de les utiliser dans les études de territoires et / ou les politiques publiques.

### Aire urbaines

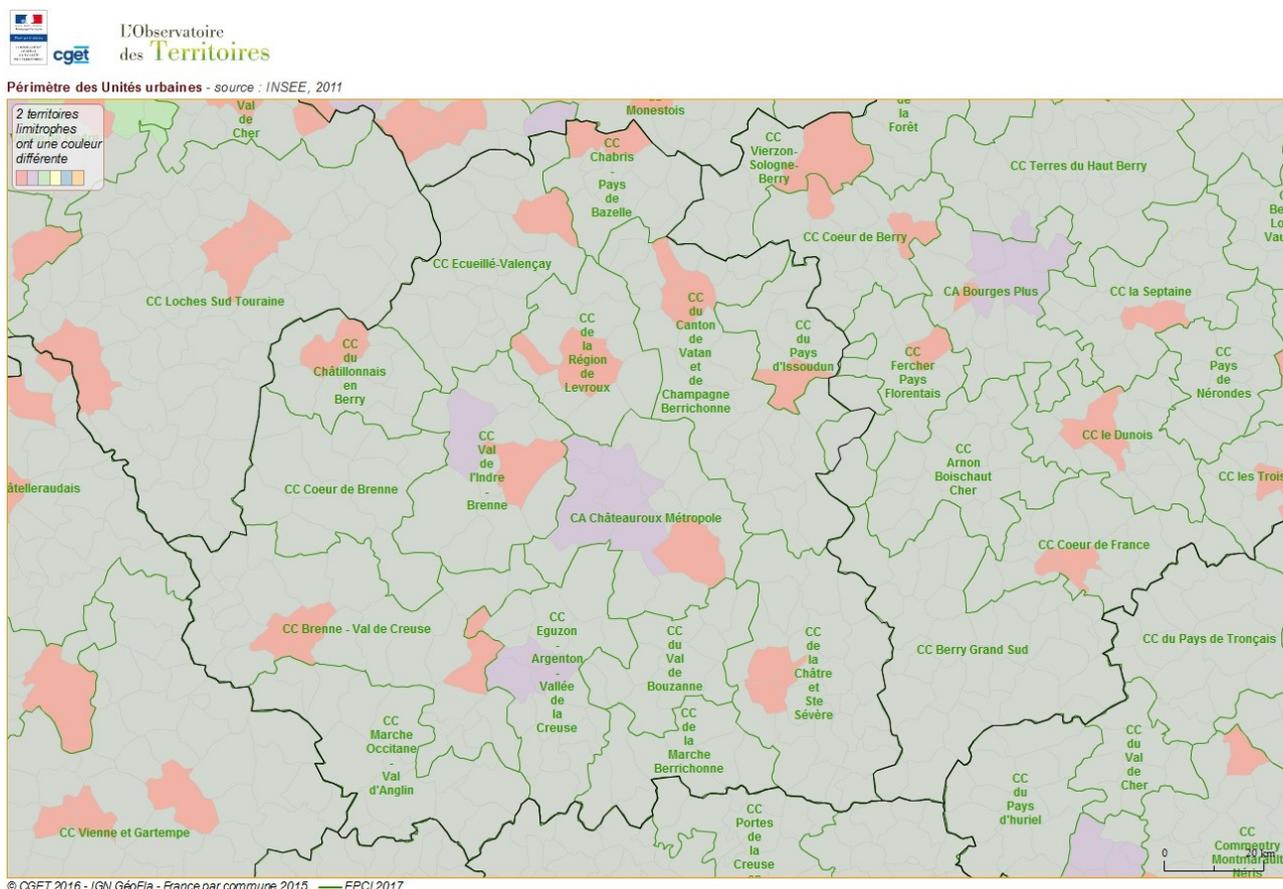
L'Insee a revu son zonage en aire urbaine en 2010. Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



Dans le département, on constate l'influence de la grande aire urbaine de Châteauroux, et du moyen pôle d'Issoudun. Alors que la densité se réduit dans les pôles urbains, l'aire urbaine de Châteauroux se rapproche d'Issoudun pour relier Bourges (Cher).

## Unités urbaines

On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.



14 unités urbaines ont été identifiées dans le département :

- 9 communes isolées : Valençay, Villedieu-sur-Indre, Chabris, Châtillon-sur-Indre, Ardentes, Levroux, Buzançais, Le Blanc et Issoudun ;

- 5 agglomérations multicommunales ou agglomérations urbaines : Vatan (Vatan, Saint-Florentin, La Chapelle-Saint-Laurian), Saint-Gaultier (Saint-Gaultier, Thenay), La Châtre (La Châtre, Le Magny, Montgivray), Argenton-sur-Creuse (Argenton-sur-Creuse, Le Pêcheau, Saint-Marcel) et Châteauroux (Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet, Saint-Maur).

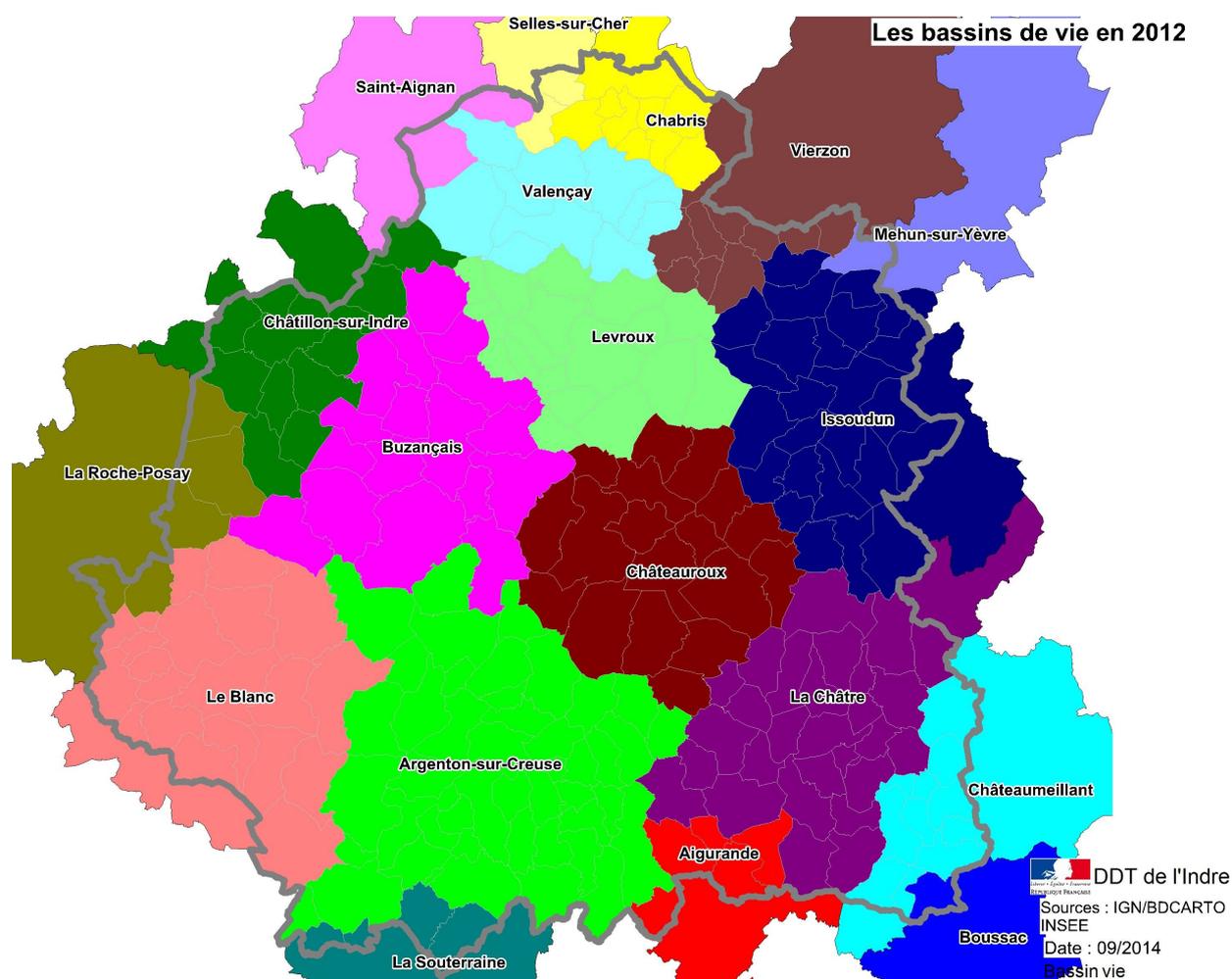
## Communes rurales

Par définition Insee, sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine. Selon la définition Insee, 209/241 communes sont ainsi définies comme « rurales » dans le département de l'Indre.

De plus, un arrêté préfectoral du 7 avril 2017 a déterminé la liste des communes rurales au sens des articles L 3334-10 et R 3334-8 du code général des collectivités territoriales. Cette liste fait apparaître 235 communes rurales dans l'Indre, seules les communes d'Argenton-sur-Creuse, Châteauroux, Déols, Issoudun, La Châtre, Le Blanc, Le Poinçonnet et de Saint-Maur ne sont pas des communes rurales.

## Bassins de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.



Le département comprend 11 bassins de vie qui lui sont rattachés sur les 19 bassins de vie présents sur le département. 37 communes du département appartiennent à un bassin de vie rattaché à un département limitrophe.

## Zones d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.



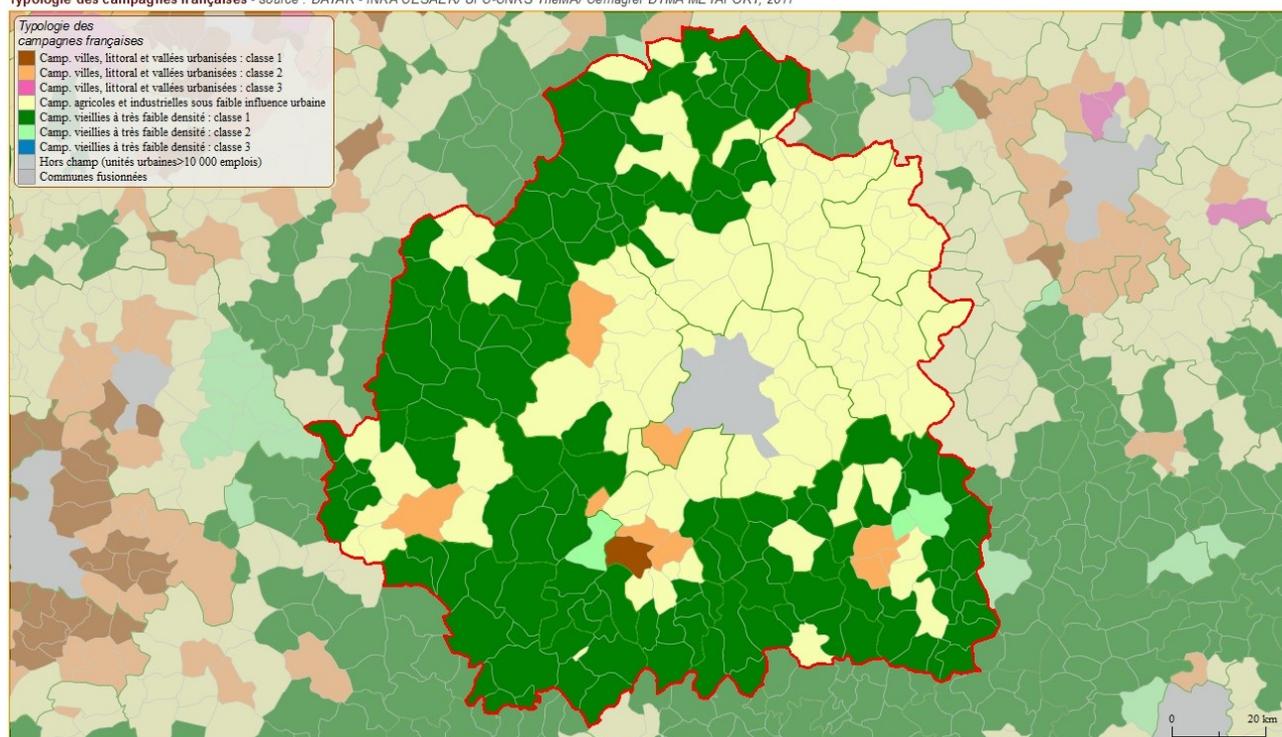
Pour le département de l'Indre, on remarque l'importance de la zone d'emploi de Châteauroux qui comprend quasiment un tiers du territoire et les petites zones d'emplois d'Issoudun et Le Blanc. Par ailleurs, la totalité de la communauté de communes Chabris - Pays de Bazelle et la partie nord de la communauté de communes Ecueillé - Valençay sont rattachées à la zone d'emploi de Romorantin-Lanthenay (Loir et Cher).

## Typologie des campagnes françaises

Le département étant essentiellement composé de communes rurales, il est intéressant de citer les travaux de la DATAR (actuelle ANCT) en 2011 portant sur une typologie des campagnes françaises. La typologie des campagnes françaises de métropole concerne toutes les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine regroupant plus de 10 000 emplois.



Typologie des campagnes françaises - source : DATAR - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011



© CGET 2017 - IGN GéoFla - France par commune 2015 — EPC| 2017

Le territoire composant un large pourtour du département au nord-ouest et sud-est est majoritairement défini comme « une campagne vieillie à très faible densité- classe 1 » (faibles revenus, économie présente et agricole). Les territoires correspondant grossièrement aux aires urbaines du département sont définis comme « campagne agricole et industrielle sous faible influence urbaine ».